

Ukraine : Trois points de vigilance pour les entreprises :

Concernant les salariés des entreprises françaises implantées en Russie et Ukraine :

- Les ressortissants français sont fortement incités à quitter Kiev et l'Ukraine le plus vite possible. Un axe de sortie au sud de Kiev a été sécurisé. Les représentants des consulats assurent leur accueil à chaque poste-frontière.
- Il n'y a pas, aujourd'hui, de raison sécuritaire de quitter la Russie. Mais la vie quotidienne va devenir de plus en plus compliquée suite à la mise en place des sanctions et de la suspension des vols aériens.

Recommandations :

- Se signaler auprès des ambassades et consulats pour pouvoir être identifié et localisé
- Contacter, en cas de difficultés, le centre de crise et de soutien H24 : 01 53 59 11 00
- Point de contact : contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr

Concernant la situation des entreprises qui travaillent avec/en lien avec ces marchés :

En complément des informations/demandes transmises hier, nous vous demandons de :

- Nous communiquer les informations sur les difficultés rencontrées au quotidien et les difficultés d'approvisionnement rencontrés (niveau de vos stocks, quantification de vos besoins, niveau de connaissance de fournisseurs alternatifs)

- Nous indiquer vos craintes et vulnérabilités quant aux contre-sanctions que vous redoutez et qui impacteraient vos entreprises

Concernant les risques de cybermenaces :

Les entreprises doivent se protéger au maximum et renforcer leur vigilance cyber.

Recommandations :

- Nous faire remonter les difficultés rencontrées

- Consultez les informations et conseils en matière de cybersécurité mis à disposition sur le site de l' [Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information \(ssi.gouv.fr\)](https://ssi.gouv.fr)
 - en cas d'incident, contactez H24, 7/7 : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr / +33 (0)1 71 75 84 68
-